

QUÉBEC  
VILLE DE CHAMBLY

**AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE**

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Chambly qui se tiendra le 18 mars 2025, au Pôle culturel de Chambly situé au 1625, boulevard De Périgny à Chambly, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de dérogation mineure au 30, rue Jean-Salomon-Taupier, visant à permettre un agrandissement du rez-de-chaussée, réduisant le ratio du 2<sup>e</sup> étage par rapport au rez-de-chaussée à 70% au lieu de 75%.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

DONNÉ À CHAMBLY  
Ce 28 février 2025



M<sup>e</sup> Nancy Poirier  
Greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**DÉROGATION MINEURE**

**30, rue Jean-Salomon-Taupier**

Je, soussignée, Me Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 28 février 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de février 2025.



La greffière de la Ville,  
Me Nancy Poirier